

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 1

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) Le poste d'architecte au sein du Service Gestion et Entretien du Patrimoine Bâti est actuellement pourvu par un technicien territorial qui vient de réussir le concours externe d'ingénieur territorial.

Au vu des missions de conception et d'expertise exercées dans le domaine de la gestion technique et de l'architecture, je vous demande de créer le poste d'ingénieur territorial afin de permettre la nomination et la mise en stage de cet agent .

2) De récentes évolutions de missions en matière de développement économique ont incité à penser une nouvelle organisation du Service Economie et Entreprises. Ces évolutions ont été induites par :

- la dissolution de la MEEF et le questionnement sur l'avenir de ses missions,
- la réorganisation des collectivités territoriales engagée par la loi NOTRe : nouveau périmètre du territoire intercommunal et élargissement des missions (le développement économique est une compétence obligatoire des EPCI).

Pour mettre en oeuvre cette nouvelle organisation, il convient de créer deux postes.

a) Un poste d'animateur de la Pépinière sur le grade de rédacteur territorial à temps complet, basé sur le site de la pépinière d'entreprises René Monory, qui assurera les missions d'accueil, de gestion et d'accompagnement des entreprises ainsi que celles liées au développement de l'outil pépinière d'entreprises.

b) La Communauté d'Agglomération vient de renforcer ses missions exercées dans le secteur du développement économique et compte développer les dispositifs d'accompagnement pour faciliter et encourager l'entreprenariat sur son territoire afin d'en faire un facteur de croissance et d'emploi, indispensable à la réussite du projet.

Afin de tester la mise en oeuvre progressive de ces dispositifs, il est décidé de créer un poste de chargé(e) de projet économie sociale et emploi (ESS) sur le grade d'attaché territorial à temps complet, qui pourra être occupé par un agent non titulaire pour une durée de trois ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le (la) chargé(e) de projet assurera les missions suivantes:

- Accompagner la structuration et le développement du secteur de l'ESS
- Encourager les initiatives de promotion de l'ESS sur le territoire
- Susciter les coopérations transversales entre acteurs pour dynamiser le secteur
- Développer les principes de coopération et de mutualisation du secteur
- Accompagner les projets immobiliers liés au secteur (recyclerie, Audacie...)
- Développer les principes de coopération et de mutualisation des SIAE
- Suivre les chantiers et entreprises d'insertion (Bio Solidaire, Les Minimés, Action Ozon, Audacie,...)
- Travailler en partenariat avec les associations intermédiaires (Action Emploi,...)

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 1

page 2/2

- Suivre et anticiper les demandes de subventions des SIAE
- Suivre et développer des clauses d'insertion (marchés publics / entreprises)
- Etre référent du Club FACE
- Participer au plan Départemental d'Insertion (PDI-PTI)
- Contribuer à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriaux
- Participer à la Plateforme RH, au S.P.R.O et au Service Public de l'Emploi (SEP)
- Mettre en place un observatoire sur l'évolution des besoins en compétences sur le territoire
- Mettre en place des actions afin de répondre à cette évolution des besoins
- Participer et organiser des salons professionnels de l'emploi
- Contribuer au bon fonctionnement du service
- Participer au développement économique du territoire en lien avec le service Économie et entreprises.

La personne recrutée devra réaliser une partie des activités exercées par la Maison de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation (suivi des clauses d'insertion, plate-forme RH, plate-forme de reconversion automobile / aéronautique) et favoriser l'emploi sur le territoire en accompagnant le développement et la mutualisation des structures liées à l'économie sociale et solidaire et aux structures d'insertion par l'activité économique. A ce titre, son niveau de qualification devra correspondre à un diplôme de niveau bac+3 minimum, en lien avec les missions exercées, et elle devra posséder une expérience de l'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire de deux à trois années.

Il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 1 du bureau du 25 avril 2016 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

- 1) Création d'un poste sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet.
- 2) Création d'un poste sur le grade de rédacteur territorial à temps complet.
- 3) Création d'un poste de chargé(e) de projet Economie Sociale et Emploi sur le grade d'attaché territorial à temps complet, pouvant être occupé par un agent non titulaire pour une durée de trois ans dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2016.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

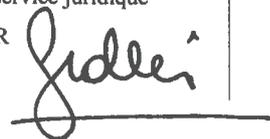
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

GRADES	POSTES BUDGETAIRES			POSTES POURVUS				
				TOTAL	STATUT			
	STAGIAIRES - TITULAIRES		CONTRACTUELS (vacance de poste 1 an)					
	TC	TNC	TC		TNC			
FILIERE ADMINISTRATIVE	143	142	1	121	118	1	2	0
Directeur Général des Services	1	1		1	1			
Directeur général adjoint des services	3	3		3	3			
Directeur	3	3		1	1			
Attaché principal	10	10		9	9			
Attaché	13	13		11	10		1	
Rédacteur principal de 1ère classe	9	9		8	8			
Rédacteur principal de 2ème classe	3	3		3	3			
Rédacteur	16	16		13	12		1	
Adjoint administratif principal de 1e cl	16	16		14	14			
Adjoint administratif principal de 2e cl	19	19		18	18			
Adjoint administratif de 1e cl	20	19	1	18	17	1		
Adjoint administratif de 2e cl	30	30		22	22			
FILIERE TECHNIQUE	181	171	10	165	155	8	2	0
Ingénieur Principal	9	9		7	7			
Ingénieur	5	4	1	4	3	1		
Technicien principal de 1e cl	16	16		16	16			
Technicien principal de 2e cl	10	10		9	9			
Technicien	10	10		8	6		2	
Agent de maîtrise principal	5	5		5	5			
Agent de maîtrise	12	12		11	11			
Adjoint technique principal de 1e cl	17	17		16	16			
Adjoint technique principal de 2e cl	29	29		26	26			
Adjoint technique de 1e cl	16	15	1	16	15	1		
Adjoint technique de 2e cl	52	44	8	47	41	6		
FILIERE CULTURELLE	85	64	21	81	60	13	1	7
Conservateur du patrimoine	1	1		1	1			
Conservateur bibliothèque	1	1		1	1			
Attaché de conservation du patrimoine	3	2	1	3	2			1
Bibliothécaire	1	1		1	1			
Assistant conservation P&B principal de 1e cl	4	4		4	4			
Assistant conservation P&B principal de 2e cl	5	5		5	5			
Adjoint du patrimoine principal de 1e cl	2	2		2	2			
Adjoint du patrimoine principal de 2e cl	6	6		4	4			
Adjoint du patrimoine de 1e cl	8	8		7	7			
Adjoint du patrimoine de 2e cl	8	6	2	8	6	2		
Directeur établissement E.A de 2e cl	1	1		1	1			
Professeur E.A hors cl	8	8		8	8			
Professeur E.A cl normale	4	3	1	3	3			
Assistant E.A Principal de 1ère cl	22	13	9	22	13	9		
Assistant E.A Principal de 2ème cl	11	3	8	11	2	2	1	6
FILIERE SPORTIVE	21	20	1	19	17	1	1	0
Conseiller des APS principal de 1e cl	1	1		1	1			
Conseiller APS	3	3		3	3			
Éducateur des APS principal de 1e cl	8	7	1	8	7	1		
Éducateur des APS principal de 2e cl	5	5		4	4			
Éducateur des APS	3	3		3	2		1	
Opérateur APS principal	1	1		0	0			

GRADES	POSTES BUDGETAIRES			TOTAL	POSTES POURVUS			
					STATUT			
	TOTAL	TC	TNC		STAGIAIRES - TITULAIRES		CONTRACTUELS (vacance de poste 1 an)	
					TC	TNC	TC	TNC
FILIERE SOCIALE	1	1	0	1	0	0	1	0
Psychologue	1	1		1			1	
FILIERE ANIMATION	13	13	0	11	11	0	0	0
Animateur principal de 1e cl	1	1		1	1			
Animateur principal de 2e cl	1	1		1	1			
Animateur	3	3		3	3			
Adjoint d'animation principal de 2e cl	2	2		1	1			
Adjoint d'animation de 1e cl	1	1		1	1			
Adjoint d'animation de 2e cl	5	5		4	4			
EMPLOI SPECIFIQUE	1	1	0	1	1	0	0	0
Directeur École arts plastiques	1	1		1	1			
EMPLOIS CONTRACTUELS	19	14	5	16	0	0	11	5
Chargé de projet « économie sociale et emploi »	1	1		0			0	
Chargé de mission « création d'entreprises »	1	1		1			1	
Chargé de mission « prévention »	1	1		1			1	
Développeur prospecteur	1	1		0			0	
Enseignant CRD « chorale adulte »	1		1	1				1
Enseignant CRD « guitare »	1		1	1				1
Enseignant EAP « jours d'Angles »	1		1	1				1
Enseignant EAP « pratique numéraire »	1		1	1				1
Enseignant EAP « sérigraphie »	1		1	1				1
Chargé de mission « politiques contractuelles et stratégie »	1	1		1			1	
Chargé de mission « conseiller en énergie partagée »	1	1		1			1	
Chargé de mission « opérateur technique de la plate-forme de rénovation énergétique »	1	1		1			1	
Chargé de mission manager de centre-ville	1	1		1			1	
Chargé de mission Responsable du service VPAH – animateur de l'architecture et du patrimoine	1	1		1			1	
Chargé de projets pour les équipements sportifs	1	1		1			1	
Ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets	2	2		2			2	
Chargé de mission document unique	1	1		0			0	
Responsable service économie et entreprises	1	1		1			1	
EMPLOIS DE CABINET	3	2	1	3	0	0	3	0
Directeur	1		1	1			1	
Collaborateur	2	2		2			2	
TOTAL GENERAL	467	428	39	418	362	23	21	12

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Fonds de soutien à l'investissement local : plans de financement des opérations

La loi de finances pour l'année 2016 a prévu de réserver un milliard d'euros pour soutenir l'investissement public des communes et des intercommunalités.

Les fonds mis en oeuvre se décomposent en trois familles d'opérations :

- *500 millions d'€ concernent des priorités d'investissement dans les communes et intercommunalités, au nombre de 7 : la rénovation thermique, la transition énergétique, les énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, les infrastructures de mobilité, les infrastructures en faveur de la construction de logements, les hébergements et équipements liés à l'accueil des migrants.*
- *300 millions d'€ concernent le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, pour les investissements contribuant à la réalisation d'un projet de territoire transversal et cohérent, et leurs groupements.*
- *200 millions d'€ relèvent de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux, la D.E.T.R.*

La Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est dotée de 44 370 803 € au titre de la première enveloppe de 500 millions d'€, et de 27 274 841 € au titre de la seconde enveloppe de 300 millions d'€.

Ces fonds sont destinés à des opérations dont les autorisations d'engagement seront opérées avant le 31 décembre 2016. Il s'agit par conséquent de projets d'investissement déjà suffisamment matures pour être présentés, les crédits de l'Etat pouvant par la suite s'étaler jusqu'en 2020 pour tenir compte du calendrier des déclinaisons opérationnelles.

Ainsi, la C.A.P.C. est-elle en mesure de solliciter les crédits de ce fonds de soutien sur les nouvelles, ou ultimes, tranches de programmes déjà à l'oeuvre :

- *la dernière phase (n°3) du centre des archives communautaires, sur le site "Denard", à Châtelleraut,*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 2

page 2/2

- le programme d'accessibilité programmée des équipements et bâtiments - AD'AP – sur le site à vocation sportive et récréative du parc de Crémault à Bonneuil-Matours,
- l'aménagement des espaces extérieurs du site de la Manu, en entrée et en périphérie des équipements de loisirs et de glisse (skatepark, patinoire) et des équipements culturels et touristiques de ce lieu patrimonial emblématique des bords de Vienne,
- la seconde tranche de réalisation de la médiathèque – tête de réseau sur le site du "château" à Châtelleraut, pour compléter l'offre existante sur le niveau supérieur du bâtiment des Halles,
- la poursuite d'un déploiement des infrastructures de desserte numérique en haut débit, pour l'irrigation des zones d'activités économiques du territoire dans sa partie sud, à Naintré,
- l'amélioration de l'isolation du centre aquatique "la piscine" à Châtelleraut.

Ces aménagements poursuivent ou parachèvent des investissements déjà engagés sur des sites, programmes ou équipements communautaires structurants pour le territoire. Ils auront un impact direct sur l'économie locale des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

VU la circulaire n°5835/SG du premier ministre aux préfets en date du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local,

VU le courrier de Madame la Préfète de la Vienne aux Maires et Présidents d'établissements publics intercommunaux en date du 26 février 2016,

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 29 mars 2016, faisant acte de demande de subventions pour 6 opérations de la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais

VU la délibération n°2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'opportunité de s'inscrire dans l'éligibilité au fonds de soutien à l'investissement public local pour des opérations communautaires dont l'engagement sera réalisé dans le courant de l'année 2016,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les plans de financement de ces projets, ci-joints en annexe,
- de solliciter les crédits du fonds de soutien à hauteur de 1 036 800 €.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

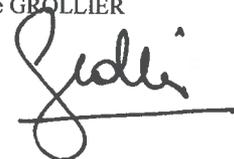
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

**FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
PLANS DE FINANCEMENT DES OPERATIONS**

- Aménagement du centre des archives du pays châtelleraudais « Phase 3 » :
Coût H.T. : **375 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	26%	100 000 €
Autres subventions État DRAC	acquis	26%	100 000 €
Conseil départemental	acquise	26%	100 000 €
Fonds propres		22%	75 000 €
TOTAL H.T.			375 000 €

- Aménagement et mise en accessibilité du site de loisirs du parc de Crémault à Bonneuil-Matours : Coût H.T. : **176 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	80%	140 800 €
Fonds propres		20%	35 200 €
TOTAL H.T.			176 000 €

- Aménagement des espaces extérieurs de la Manufacture : Périmètre patinoire et Skatepark :
Coût H.T. : **500 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	50%	250 000 €
Conseil départemental		10%	50 000 €
Divers	Conseil régional (CRDD) sollicitée	16%	80 000 €
Fonds propres	votée	22%	120 000 €
TOTAL H.T.			500 000 €

- Réhabilitation et extension de la médiathèque de Châtelleraut centre (site du château) :
Coût H.T. : **600 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	41,60%	250 000 €
Autres subventions État	DRAC livre	16,70%	100 000 €
Conseil départemental	sollicitée	25,00%	150 000 €
Fonds propres	votée	16,70 %	100 000 €
TOTAL H.T.		100%	600 000 €

- Dessertes des zones économiques en très haut débit numérique :
Coût H.T. : **320 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	80%	256 000 €
Fonds propres		20%	64 000 €
TOTAL H.T.		100%	320 000 €

- Étanchéité et complément d'isolation du centre aquatique de Châtelleraut :
Coût H.T. : **50 000 €**

	Subvention sollicitée ou acquise	Taux	Montant
Fonds de soutien à l'investissement local	sollicitée	80%	40 000 €
Fonds propres		20%	10 000 €
TOTAL H.T.		100%	50 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 3

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR :

OBJET : Admission en non valeur de produits irrécouvrables au titre de l'année 2016

Mesdames, Messieurs,

VU la demande adressée par monsieur le trésorier des collectivités du pays châtelleraudais, comptable de la communauté d'agglomération, soumettant à l'assemblée délibérante l'admission en non valeur de titres de recettes émis pour le recouvrement des produits du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de la gestion des déchets, aux montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Année 2010 :	164,37 €
Année 2011 :	806,00 €
Année 2014 :	2 645,86 €
Année 2015 :	70,00 €
TOTAL :	3 686,23 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Année 2006 :	19,14 €
Année 2007 :	330,83 €
Année 2008 :	1 467,11 €
Année 2009 :	4 783,43 €
Année 2010 :	5 341,11 €
Année 2011 :	7 874,35 €
Année 2012 :	11 399,64 €
Année 2013 :	12 410,93 €
Année 2014 :	14 595,50 €
Année 2015 :	4 373,40 €
TOTAL :	62 595,44 €

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 3

page 2/2

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS

Année 2010 : 308,00 €
TOTAL : 308,00 €

VU la délibération n° 2 du conseil de communauté du 22 avril 2014 portant délégation du conseil au bureau,

CONSIDERANT que le comptable a bien diligenté toutes les poursuites nécessaires aux recouvrements des titres de recettes concernés, qu'il a fourni les états des produits irrécouvrables, les justificatifs des démarches effectuées,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide d'admettre en non valeur les titres de recettes présentés par le comptable de la communauté.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

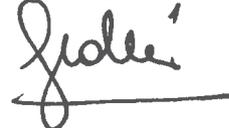
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 4

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE

OBJET : Subvention SOC

Le Stade Olympique Châtelleraudais (SOC) a très largement développé son pôle jeunes dont l'action a une portée sociale et éducative considérable sur le territoire de l'agglomération.

Le travail des dirigeants et de la trentaine d'éducateurs accompagnant les jeunes depuis les 4 dernières années a abouti sur une progression de 40% des effectifs de l'école de foot (98 enfants ont pu bénéficier de 172 séances et 52 matchs sur la saison)

La qualité de ce travail a été saluée par la Ligue qui a décidé d'attribuer le label « Jeunes ELITE » au S.O. Châtelleraudais ; seuls trois clubs bénéficient de cette labellisation dans toute la ligue du centre-ouest.

Le projet porté par l'école de foot s'articule autour de 4 axes : éducatif, sportif, associatif et citoyen. Il permet de participer à la formation de jeunes éducateurs et d'arbitres.

Le lancement d'une section féminines, forte d'une quarantaine de licenciées encadrée par une éducatrice dédiée au pôle féminin, est également une réussite et l'école de foot féminine a obtenu le label argent.

Pour poursuivre ces actions, Monsieur le président du SOC sollicite une subvention de 20 000 €

* * * * *

VU l'article 3, alinéa III.1 relative au soutien aux acteurs culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°1 du 17 décembre 2007 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière culturelle et sportive,

VU la délibération n°2 du conseil communauté du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 4

page 2/2

CONSIDERANT que le versement d'une subvention est nécessaire pour permettre au SOC la poursuite de son activité en direction des jeunes et des équipes féminines.

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 20 000 €
- d'autoriser le président ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier

La somme sera imputée sur le compte 414.20/ 6574 / 5300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2017

n° 5

page 1/1

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

**OBJET : Réapprovisionnement en fournitures 2017 du magasin général
– Signature des accords cadres (3 lots)**

Dans le cadre du réapprovisionnement en fournitures du magasin général, la Communauté d'Agglomération a procédé à un appel d'offres dont les lots sont précisés ci-dessous. Ces 3 lots arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

Cet accord-cadre à bons de commandes, constitué de 3 lots, porte sur l'année 2017, reconductible en 2018, 2019 et 2020.

* * * * *

VU les articles L2122-21.1 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la signature sur la base d'une estimation de l'étude du besoin et du montant du marché,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 78 relatif aux accords-cadres,

CONSIDERANT la nécessité de relancer une consultation pour des lots arrivant à échéance le 31 décembre 2016

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres suivants ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier :

Lots	Dénomination	Montant maximum annuel T.T.C.
1	Fournitures administratives	60 000,00 €
2	Enveloppes	10 000,00 €
3	Papiers reprographie	50 000,00 €

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Versement d'une subvention au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) Industrie de Poitou-Charentes

Créé conjointement par l'UIMM 86 (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et le Groupement Local d'Employeurs (GLE) multisectoriel à dominante Industrielle en Poitou-Charentes, le GEIQ Industrie de Poitou-Charentes a vu le jour le 21 janvier 2013.

Constatant une pénurie de compétences qualifiées, de nombreux chefs d'entreprise de l'industrie métallurgique et de l'industrie agro-alimentaire ont choisi de réagir et de se regrouper en créant un outil économique d'insertion et de qualification par l'alternance, sous la forme d'une association loi 1901 à but non lucratif. Vingt-trois entreprises sont adhérentes, dont onze implantées au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (Bilfinger, Arco, Mecafi, Giron...).

Dans ce cadre, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification a pour mission de développer l'alternance dans le secteur industriel en s'appuyant sur les publics cibles en difficulté d'insertion et permettre ainsi d'élargir la perspective du recrutement.

Pour ce faire, le GEIQ poursuit trois objectifs :

- avec l'appui des branches et des entreprises, construire et encadrer des parcours qualifiants en alternance adaptés aux besoins actuels du territoire sur des métiers en tension ;
- libérer l'entreprise formatrice de toutes contraintes administratives afin qu'elle offre un poste de travail et des situations d'apprentissage favorables aux salariés ;
- procurer aux publics cibles un accompagnement social, un suivi de parcours de formation et une aide à l'orientation qui permettent de transformer les initiatives d'insertion en sortie positive et en emploi durable : soit en intégrant directement l'entreprise qui les a accueillis durant leur parcours en alternance, soit en intégrant le GLE pour un travail en temps partagé en CDI.

Depuis le lancement du GEIQ Industrie Poitou-Charentes, trente-deux contrats en alternance ont été signés.

Pour l'année 2015, le GEIQ a été porteur de neuf contrats de professionnalisation, actuellement en cours, comptabilisant 2 520 heures de formations qualifiantes pour préparer aux métiers

d'opérateur régleur et de conducteur de ligne. Le GEIQ a également été porteur d'un Contrat Initiative Emploi (CIE), à un contrat d'apprentissage et à un emploi d'avenir.

Parallèlement, sur les 16 derniers mois, le GEIQ a eu sept sorties positives, ce qui signifie que sept personnes « éloignées » de l'emploi ont trouvé un emploi durable (CDI).

Aujourd'hui, le GEIQ Industrie de Poitou-Charentes poursuit son développement avec la volonté de s'ouvrir à l'ensemble des secteurs industriels et de répondre aux besoins en recrutement.

Une subvention à hauteur de 5 000 € permettra au GEIQ Industrie d'amplifier son action d'insertion et d'accompagner des personnes vers l'emploi. Elle permettra aussi de renforcer l'attractivité du bassin châtelleraudais, par le développement de compétences adaptées aux besoins du tissu économique.

Le budget prévisionnel 2016 de la structure s'établit ainsi:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 6

page 3/4

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	850	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	358450
Prestations de services	0		
Achats matières et fournitures	850	74 - Subventions d'exploitation ¹¹	149460
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	5897	*DIRECCTE 6817778	8140
Locations	2187	-	
Entretien et réparation	1825	Région(s) : YTI	21000
Assurance	1645	-	
Documentation	50	Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	18842	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7572	Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication	1000	- POLE EMPLOI APE	20000
Déplacements, missions	4400	Commune(s) : Grand Pottiers	6500
Services bancaires, autres	6770	- CAPC	5000
63 - Impôts et taxes	800	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		- OPCAM	55820
Autres impôts et taxes	800	Fonds européens	
64 - Charges de personnel	428513	-	
Rémunération des personnels	328670	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales	69843	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	74220	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	1400
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	1308	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers	500		
Autres			
TOTAL DES CHARGES	517310	TOTAL DES PRODUITS	617310
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	517310	TOTAL	517310

* * * * *

VU l'article 3 alinéa 1.4-1 des statuts de la CAPC relatif aux dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion par l'économie sociale d'intérêt communautaire,

VU les délibérations n°1 du conseil communautaire du 1er février 2001 et n°1 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière d'insertion par l'économique,

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 6

page 4/4

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soutenir le GEIQ Industrie au regard des résultats obtenus pendant l'année écoulée notamment grâce à l'accompagnement social et professionnel renforcé des salariés du GEIQ,

CONSIDERANT l'importance pour la CAPC de favoriser le développement des activités économiques sur son territoire, et de soutenir la consolidation de ce type d'actions originales en faveur de l'emploi dans les entreprises,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au GEIQ Industrie de Poitou-Charentes et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.10/6574/4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 7

page 1/1

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Location de stands sur le salon des métiers d'art

La douzième édition du salon des métiers d'art se tiendra les 26 et 27 novembre 2016 au complexe culturel de l'Angelarde. Une trentaine d'artisans d'art y exposeront leurs créations dans un cadre chaleureux et convivial, afin de mettre en avant leur savoir-faire, de présenter une vitrine des créations et productions du territoire, et de permettre aux visiteurs de réaliser des achats ou de passer des commandes.

Pour la deuxième année consécutive, les exposants participant à ce salon, co-organisé par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne, contribueront financièrement à l'événement, en versant une somme de 30 € en contrepartie de la location de leur stand.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT le succès des éditions antérieures du salon des métiers d'art, ainsi que son potentiel pour drainer un nombre accru de visiteurs et pour développer sa notoriété dans le Département de la Vienne et les départements limitrophes,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de fixer à 30€ le montant de la participation financière par exposant lors de la tenue du salon des métiers d'art et d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Une convention sera signée avec chaque exposant et un titre sera émis à la ligne budgétaire 94.10/7336/4300 du budget principal.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Soutien financier pour l'organisation de l'Eté Châtelleraudais 2016

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au cœur de sa politique touristique et vient conforter l'attractivité du territoire châtelleraudais. Cette année, quelques-unes des opérations liées aux événements "Jours de Vienne" s'y grefferont.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa 1 - 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le cahier des charges de l'été Châtelleraudais 2016,

CONSIDERANT que la volonté de la communauté d'agglomération est de soutenir les structures associatives et les collectivités participant à l'animation de l'Eté Châtelleraudais 2016,

CONSIDERANT les projets déposés, le montant des dépenses professionnelles engagées par les organisateurs pour ces manifestations, il est proposé :

Le bureau, ayant délibéré, décide :

– d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 28 610 €, contre 29 820 € en 2015,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

Du 23 mai 2016

n° 8

page 2/3

• **Soutien aux animations :**

ORGANISMES	MANIFESTATIONS	BUDGET GLOBAL en €	Attribué en 2015	SUBVENTION PROPOSEE en €
ARCHIGNY				
Assoc. pour la sauvegarde de l'Abbaye de l'Etoile	Concerts Conférences (tout l'été)	2 000	500	500
Les Cousins Acadiens	Le grand Tintamarre (15/08)	10 550	800	800
AVAILLES EN CHATELLERAULT				
La note blues	Blues Availles	29 000	2 300	2 300
Association des battages à l'ancienne	Fête des battages	950	/	150
CENON SUR VIENNE				
Commune de Cenon-sur-Vienne	Festival celtique (02/07)	17 851	1 200	1 000
CHATELLERAULT				
Nevermind	Concerts	8 500	1 200	1 200
Figaro Si – Figaro La	Elixir d'amour	48 481	6 500	6 000
Les Amis du Vieux Poitou	Festival de Folklore	1 740	400	400
Ekitour	Festival carnet de voyage (23/06)	11 141	/	500
SAINT SAUVEUR				
Mairie	Eglises accueillantes	300	/	100
THURE				
Commune de Thuré	Les nocturnes de l'Envigne (05/07)	3 521,12	1 000	1 000
VOUNEUIL-SUR-VIENNE				
Mairie de Vouneuil-sur-Vienne	Cinéma de plein air	1 600	/	300
Les amis du château du Fou	Spectacle de fauconnerie	26 350	/	3 200
	Sous-total 1		13 900	17 450 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

Du 23 mai 2016

n° 8

page 3/3

• **Soutien à la semaine type**

ORGANISME	PROPOSITIONS	DATES	BUDGET GLOBAL en €	SUBVENTION PROPOSEE en €
GEREPI	Balade découverte de la Réserve du Pinail Animation nature	Tous les samedis et dimanches à 16h	1 500	250
LPAH – Lycée Professionnel Agricole et Horticole	Balades fermières tous ateliers buissonniers	Tous les Jeudis	2 600	250
Association Caus'ette	Les Mardis du Verger	Les mardis à 21h00	14371	1 300
Les galopins des bois	Marche nordique	Tous les mardis à 9h30	1500	100
	Sous-total 2			1 900 €

• **Animations CAPC – "Jours de Vienne" (25-26 juin et 27-28 août)**

ORGANISMES	SUBVENTION PROPOSÉE EN €
Les Amis du Vieux Poitou	2 400 €
A vous de jouer	2 300 €
Association Caus'ette	1 400 €
Châtelleraut Objectif Photo	430 €
Cap Loire	930 €
Harmonie musicale - Cenon-sur-Vienne	100 €
SRVT	200 €
Communauté des bateliers	1 200 €
Sous-total 3	8 960 €

– d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ces dossiers.

La communauté d'agglomération demandera la fourniture de justificatifs d'engagement de la dépense pour le versement de la subvention.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 95.10 / 6574 / 4400.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

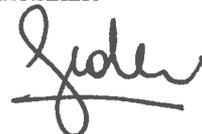
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Demande de subvention pour l'Été Châtelleraudais et Jours de Vienne

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération travaille à multiplier les animations en période estivale dans les communes. Cette opération s'inscrit au coeur de sa politique touristique, et vient conforter l'attractivité du territoire Châtelleraudais.

L'Été Châtelleraudais 2016 s'annonce dense en manifestations de qualité. Avec le programme "Jours de Vienne 2016", la Vienne est à l'honneur sous toutes ses formes.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 8 du bureau communautaire du 3 novembre 2014, relative au contrat régional de développement durable 2014-2016,

VU le contrat signé par la CAPC avec la Région en date du 12 janvier 2015,

CONSIDERANT le budget global affecté en 2016 à l'Été Châtelleraudais et à la manifestation "Jours de Vienne",

CONSIDERANT le budget déployé par la collectivité nécessitant un soutien financier du conseil régional et du conseil départemental,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'été Châtelleraudais 2016 et de solliciter les subventions suivantes auprès du conseil régional et du conseil départemental :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 9

page 2/2

Dépenses	€ TTC	Recettes	€
Eté Châtelleraudais	47 694 €	Conseil Régional CRDD	11 500 €
		Conseil Départemental	2 300 €
		Auto financement	33 894 €
		TOTAL	47 694 €
Jours de Vienne	166 300 €	Conseil Régional CRDD	13 500 €
		Conseil Départemental	7 700 €
		Auto financement	145 100 €
		TOTAL	166 300 €
TOTAL TTC	213 994 €	TOTAL	213 994 €

- de solliciter un soutien financier total auprès du conseil régional de 25 000 € dans le cadre de la charte des manifestations et auprès du conseil départemental de 10 000 €,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire : 95.10/7472 et 7473/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

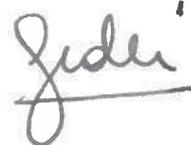
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour la Plateforme des services à la personne de la Vienne

Depuis novembre 2013, la plateforme des services et de l'aide à domicile intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Elle agit selon 3 grands axes :

- *l'intermédiation des services : faciliter l'accès simplifié à une offre de services adaptée et de qualité par la mise en place d'un numéro d'appel téléphonique unique,*
- *l'intermédiation de l'emploi : favoriser la rencontre entre demande et offre d'emploi,*
- *l'intermédiation de la formation : qualifier et professionnaliser les salariés et demandeurs d'emploi.*

Au 31 décembre 2015, la Plateforme compte 33 adhérents : 24 organismes de services à la personne (SAP) et 9 organismes de formation. Parmi ces organismes de services à la personne, 5 sont sur le territoire de la CAPC (AD seniors Châtelleraudais, Quiétude services SCOPADOM, Mon assistant numérique et le CCAS de Châtelleraudais).

En ce qui concerne les organismes de formation, nous relevons 2 associations (Maison de la Formation, CIF-SP), 3 entreprises (AFEC, IFP Atlantique, Indigo Formation), 2 MFR (Ingrandes et Gençay) et le GRETA.

Au total, ces structures emploient près de 800 salariés, et cumulent un chiffre d'affaires avoisinant les neuf millions d'euros.

A ce jour, chacune de ces structures bénéficie des services de la plateforme des services de l'aide à domicile, et contribue de fait à sa gouvernance au travers de 2 instances :

- *un comité technique dont l'objectif est d'évaluer les actions mises en place, de réajuster ces actions si nécessaire, et d'en proposer de nouvelles. Il est composé des seuls organismes adhérents à la plateforme, à savoir les organismes de services à la personne et les organismes de formation.*

Il se réunit 2 fois par an, en juin et décembre, et précède d'environ un mois le comité de pilotage.

- *un comité de pilotage qui donne les orientations relatives au fonctionnement de la plateforme et évalue l'ensemble du projet par un bilan.*

Il est composé des 33 adhérents de la plateforme, des financeurs (Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, Conseil

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 10

page 2/3

Régional, Conseil départemental de la Vienne et État) et de partenaires à l'image de l'Agence Régionale de Santé.

Il est réuni 2 fois par an à l'issue de chaque semestre.

Bilan des actions 2015:

- sur l'axe emploi : 729 personnes ont été accueillies dans le cadre des informations collectives et 101 personnes ont bénéficié d'un entretien-diagnostic individuel. Concernant la CAPC, 58 personnes informées sur l'emploi lors des informations collectives et 20 entretiens individuels.
162 offres d'emploi enregistrées et 285 personnes orientées sur ces offres.
- sur l'axe formation : organisation de 2 forums dédiés à la professionnalisation dans les SAP, 2 guides pratiques mis en ligne sur le site de la plateforme (avec plus de 1200 visites chacun), 3 relais assistants de vie constitués à Poitiers, Châtelleraut et Gençay et 9 organismes de formation référencés.
- sur l'axe service : 513 appels entrants traités.

Objectifs 2016:

- préparer l'extension du périmètre de la nouvelle agglomération du pays châtelleraudais,
- ouvrir la plateforme aux EHPAD et EHPA,
- positionner la Plateforme sur le champ de la silver économie, via l'organisation d'une grande manifestation sur le sujet à la rentrée 2016.

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa 1.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence du développement économique ,

CONSIDERANT l'importance de continuer à soutenir le développement des actions de la plateforme sur le territoire de la CAPC,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 7 500 € au CIR-SP (Centre d'Information et de Ressources des Services à la Personne), conformément au plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	9 100 €	Ressources propres	25 000 €
Services extérieurs	17 000 €	Etat	17 000 €
Autres services extérieurs	29 000 €	Grand Poitiers	50 000 €
Charges de personnel	162 400 €	CAPC	7 500 €
Contributions volontaires en nature	9 000 €	Fonds Européens FSE	90 500 €
		CNASEA	13 500 €
		Cotisations Adhérents	14 000 €
		Contributions volontaires en nature	9 000 €
TOTAL	226 500 €	TOTAL	226 500 €

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 10

page 3/3

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90.10/6574/4300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

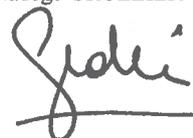
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Attribution d'une subvention pour le Fonds d'Amorçage aux Formations Départemental au Comité des Alternatives Poitevines pour l'emploi et l'entraide (CAPEE)

Le Fonds d'Amorçage aux Formations (FAF) est un dispositif de mutualisation en faveur de la professionnalisation des salariés en parcours dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Ce dispositif est financé en grande partie par des fonds d'insertion de l'Etat, via l'unité départementale 86 de la DIRECCTE.

Son objectif est de permettre un accès à la formation des salariés des SIAE en insertion, par la mutualisation des besoins et des réponses apportées.

En 2007, les SIAE ont interpellé la DIRECCTE sur l'insuffisance des financements de droit commun pour la formation des salariés en parcours d'insertion. La volonté de l'UD 86 de la DIRECCTE a été de trouver une solution :

- pour financer des formations bénéficiant à un collectif de salariés en insertion issus de plusieurs SIAE, afin de mutualiser les formations,*
- pour adapter ces formations aux contraintes des salariés en parcours d'insertion.*

Dans ce cadre, l'UD 86 de la DIRECCTE a mis en place, à titre expérimental, un fonds d'amorçage aux formations (FAF). Une enveloppe a alors été attribuée à un chef de file par arrondissement. Les missions des chefs de file étaient les suivantes :

- recenser les besoins en formation des salariés, à partir des informations remontées par chaque SIAE ;*
- mettre en œuvre un plan de formations mutualisées par territoire.*

Pour ce faire, les SIAE se sont engagées à identifier et transmettre les besoins, à participer aux groupes de travail territoriaux, et à mobiliser leurs salariés sur la formation. Le chef de file pour l'arrondissement de Châtelleraudais était, jusqu'à présent, l'ensemblier AUDACIE. La CAPC accorde une subvention de fonctionnement annuelle à AUDACIE, dont 1 500 € sont consacrés à la réalisation de la mission FAF.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 11

page 2/2

Suite à une étude réalisée début 2015, financée par l'UD 86 de la DIRECCTE, il a été acté que le dispositif devenait départemental, et un poste à temps plein sur l'ingénierie du FAF a été créé. Par conséquent, cette mission n'incombe plus à AUDACIE, mais au CAPEE (Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide), qui gère désormais le dispositif à l'échelle du département de la Vienne :

- gestion de l'enveloppe financière 2016 allouée par l'UD 86 DIRECCTE,
- mise en œuvre des coordinations locales par arrondissement, tout en conservant une approche de proximité avec les territoires.

La participation financière pour l'année 2016 est envisagée comme suit :

ITEMS	PARTENAIRES	MONTANT €
Coûts pédagogiques	UD 86 DIRECCTE	112 500 €
Financement du poste d'ingénierie de formations	UD 86 DIRECCTE	37 500 €
	Conseil Départemental	5 000 €
	Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Emploi Tremplin Associatif »	8 500 €
	C.A. Grand Poitiers	4 000 €
	CAPC	1 500 €
Soutien logistique	C.C. du Montmorillonnais	Mise à disposition de locaux

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique ,

CONSIDERANT l'importance de continuer à soutenir le fonds d'amorçage aux formations pour les structures de l'IAE sur la CAPC,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € au CAPEE,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la mise en oeuvre de cette action.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 523/6574/4510

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

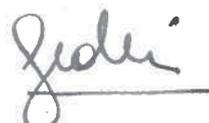
Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016